



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **17 octobre 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 7

Procurations 6

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 18h00

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 10/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 11/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 24 OCT. 2023

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Monsieur Didier CORTES a donné procuration à Madame Martine NOËL,
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,
Monsieur Pierre NAVARRO a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ,
Madame Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Monsieur Philippe ARRUÉ,
Madame Josette MARTINS a donné procuration à Madame Monique ROUTABOUL,
Madame Josette NOËL a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2023-38 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 septembre 2023

Exposé

Lecture du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.

Il est demandé aux membres du C.C.A.S d'approuver ce dernier.

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 septembre,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/10/2023

La secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ

Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE